

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 16 DECEMBRE 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-207

OBJET : Approbation du Projet de charte partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	51
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	28
Absents	11

Votants	79
Abstention	0
Suffrages exprimés	79
Pour	79
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENOUESSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

Représentés :

Charles ASLANGUL représenté par Virginie TOLLARD, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Bruno BORDIER représenté par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Rodolphe CAMBRESY représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Véronique CHEVILLARD représentée par Pierre CHARDON, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Thomas BERRUEZO, Carole DRAI représentée par Pierre GUILLARD, Philippe DUBUS représenté par Sophie AMAR, Téo FAURE représenté par Sylvie CHARDIN, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent LAFON représenté par Annick VOISIN, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Philippe LHOSTE, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Mary France PARRAIN représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE, Julien WEIL représenté par Pierre MIROUDOT.

Absents :

Caroline ADOMO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Jean-Luc CADEDDU, Agnès CARPENTIER, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER, Pierre PELLÉ.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251218-DC2025-207-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Objet : Approbation du projet de charte partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.300-1 et R.300-4 ;

VU la délibération n°2023-043 du 22 mars 2023 du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne portant sur l'approbation de la convention pluriannuelle ANRU ;

VU la Convention partenariale pluriannuelle pour le Nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) signé avec l'ANRU le 25 mai 2023 pour la partie campinoise du quartier du Bois l'Abbé dans le cadre du Nouveau plan national de renouvellement urbain (NPNRU dit ANRU 2) ; qui stipule dans son article 8.1 la mise en place d'un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers du quartier du Bois l'Abbé ;

VU l'avis de la 2ème commission : Aménagement du territoire et développement urbain –Politique du logement et amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion – Économie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme, émis lors de sa séance en date du 3 décembre 2025 ;

VU l'avis de la 3ème commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 1er décembre 2025.

VU la délibération du Conseil municipal de la ville de Champigny-sur-Marne en date du 10 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers des quartiers concernés.

CONSIDERANT que l'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du quartier par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires.

CONSIDERANT que La mise en œuvre opérationnelle de ce projet de gestion s'appuiera sur les partenaires du projet : les bailleurs et les services municipaux et territoriaux intervenants sur le quartier.

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 10 décembre 2025.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251218-DC2025-207-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

DELIBERE,

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet de charte partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

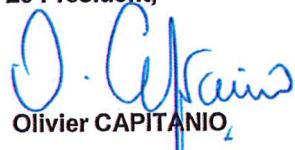
AUTORISE le Président du Territoire à signer la charte partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité du quartier du Bois l'Abbé, au nom de Paris Est Marne & Bois.

ARTICLE 3 :

ACTE de l'entrée en vigueur de cette charte dès sa signature par les différents partenaires signataires.



Le Président,


Olivier CAPITANIO

18 DEC. 2025

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-20057941-20251218-DC2025-207-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025